

PROPOSITIONS

DE L'UNION FRANÇAISE DE L'ELECTRICITÉ POUR UN

PLAN RELANCE

Garder le cap de la stratégie bas carbone

INTRODUCTION

Les propositions de l'UFE se focalisent plus spécifiquement sur l'énergie et le rôle majeur que joue l'électricité pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), pour la relance économique de l'après-crise et la localisation de la valeur ajoutée industrielle en France, ainsi que dans les mutations sociétales et numériques de notre société.

La crise s'est traduit pour notre secteur par une consommation d'électricité en forte baisse (entre -10 et -20% au plus fort de la crise), un prix du marché de gros de l'électricité et un prix du CO₂ en forte chute, des retards et des surcoûts pour l'industrie électrique, des entreprises clientes à l'arrêt et des TPE-PME qui auront à faire face à de gros problèmes de trésorerie. La capacité d'investissement des entreprises de notre secteur risque d'en être affectée.

Malgré les difficultés opérationnelles liées à cette crise sans précédent, la continuité de service de l'électricité a été assurée, permettant le fonctionnement de l'ensemble de la société grâce à l'alimentation en électricité des logements, des industries et des services, des hôpitaux, des systèmes informatiques et de télécommunication particulièrement utilisés tout au long du confinement... Le système électrique a ainsi démontré sa résilience et en particulier sa capacité à fonctionner avec une part de production renouvelable pendant cette crise bien supérieure à ce qu'elle représente en moyenne aujourd'hui. Etablir un diagnostic approfondi et partagé du fonctionnement du système électrique français et européen dans ces conditions sera donc particulièrement éclairant pour anticiper les défis qu'il rencontrera demain.

Il est vital que l'industrie électrique ait les moyens économiques de fonctionner dans la durée, de maintenir et développer ses infrastructures stratégiques tant de production nucléaire et renouvelable que de réseaux, afin de continuer à rendre ce service essentiel pour une société plus résiliente. L'électricité est ainsi un de ces « secteurs structurants et porteurs des emplois de la transition à long terme », que le Haut Conseil pour le Climat recommande de privilégier dans les stratégies de relance verte. Cela implique en particulier de réaliser, en cohérence avec les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), les investissements nécessaires dans les réseaux de transport et de distribution.

L'UFE soutient la poursuite d'objectifs concourant à rendre notre société à la fois plus durable, plus résiliente face aux crises et plus juste.

Cela inclut en particulier de soutenir, plus que jamais, l'objectif d'aller vers la **neutralité carbone** pour limiter les effets du changement climatique et d'accompagner les ménages et les entreprises dans cette transition.

LES PROPOSITIONS DE L'UFE POUR LA RELANCE

En premier lieu, avant même toute mesure de nature économique, il est important de ne pas opérer de retour en arrière, de maintenir le cap affiché en matière de stratégie énergie et climat, aussi bien à l'échelle nationale, avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), qu'européenne avec le Green Deal. Il ne faut pas retarder, au-delà du temps nécessaire de concertation, l'application des réglementations déjà prévues, au risque de perdre en crédibilité et en lisibilité auprès des acteurs de la transition énergétique, dont on attend qu'ils investissent pour la mettre en œuvre. Il faut aussi mettre fin aux politiques publiques défavorables au climat, au risque de défaire d'un côté ce qui est soutenu de l'autre et de multiplier les risques d'actifs échoués. C'est en effet l'ensemble de l'action des pouvoirs publics qui doit être orienté de facon cohérente vers l'objectif d'une société neutre en carbone, y compris dans ses instruments tels que les obligations réglementaires, les actions de communication et d'information, ou encore l'éducation à l'environnement et la formation aux métiers de demain.

D'autre part, la France ainsi que les autres Etats

européens et la Commission Européenne ont annoncé leurs intentions d'injecter d'importants fonds publics pour relancer les économies européennes. En France, un plan d'urgence de 110 milliards d'euros a déjà été mis en œuvre et le troisième projet de budget 2020 prévoit un effort de 40 milliards d'euros pour les secteurs les plus touchés. De plus, un plan de relance global sera présenté pour la rentrée, avec l'objectif de soutenir l'offre, la compétitivité des entreprises et la sauvegarde de l'emploi, l'innovation, ainsi qu'un rebond vert. De son côté, la Commission européenne a proposé le renforcement du fonds pour une transition juste et du programme InvestEU ainsi qu'un plan de relance de 750 milliards d'euros. Pour bénéficier de ce mécanisme, les Etats membres devront établir un plan de reprise conformément aux objectifs du Semestre européen, notamment en ce qui concerne les transitions écologique et numérique et la résilience des économies nationales.

L'UFE plaide pour que les investissements soutenus soient orientés vers les technologies contribuant à la décarbonation et pouvant s'appuyer sur une offre industrielle française et européenne compétitive, comme celle des pompes à chaleur, des câbliers, des matériels et composants électriques...

L'UFE formule ainsi 20 propositions pour relancer les activités et accélérer la transition écologique des secteurs du bâtiment, de la mobilité, de l'industrie, du système électrique

Ces propositions, de court et moyen terme, peuvent permettre en même temps de réduire rapidement les principales sources de gaz à effet de serre et de redynamiser des filières stratégiques générant de l'activité et de l'emploi pour l'ensemble de l'économie nationale et européenne.

Elles s'inscrivent dans une vision de long terme intégrant les enjeux climatiques et de souveraineté, tant pour les infrastructures que pour les activités industrielles.

En particulier, le faible prix des hydrocarbures ne doit pas conduire à faire les mauvais choix de relance. Au contraire, cela peut donner de nouvelles marges de manœuvre pour réexaminer les trajectoires de signal prix carbone et de fiscalité des énergies et affecter ces recettes nouvelles à **l'accompagnement des particuliers** et des entreprises vers les solutions bas carbone.

L'anticipation de l'évolution des **métiers et des compétences**, la sécurisation des reconversions à travers une offre de formation initiale et continue adaptée aux besoins, accessible à tous et optimisée, sont également des enjeux majeurs sur lesquels l'Etat doit être mobilisé aux côtés des entreprises et des territoires.

Enfin, pour faire face à cette crise, il faudra aussi chercher à être attentifs à l'articulation des impulsions européennes et nationales avec **l'échelle locale**, celle des régions, des métropoles et des villes, où les actions et projets de la transition écologique se réalisent concrètement.

Relancer le secteur du bâtiment

en accélérant sa décarbonation





Le secteur du bâtiment est à la fois un important pourvoyeur d'activité économique et d'emplois ainsi qu'un émetteur majeur de gaz à effet de serre (GES) liés à la consommation d'énergie. Il se trouve de plus au cœur d'autres préoccupations sociétales, comme la maîtrise des factures énergétiques, le confort de ses occupants ou le vieillissement de la population. Il doit donc constituer une priorité d'action de toute stratégie de relance verte.



SOUTENIR la dynamique de travaux de rénovation énergétique en créant un fonds d'urgence dans les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), à destination des entreprises et artisans RGE

Ce fonds d'urgence a été demandé par l'UFE dès le 22 avril, dans un courrier au Premier Ministre signé avec 12 autres fédérations représentant les secteurs de l'énergie et du bâtiment. L'impact du Covid-19 est estimé par l'UFE à un retard supplémentaire d'environ 140 TWh cumac, y compris en considérant l'impact de la baisse des consommations d'énergie sur le niveau d'obligation. Doter ce fonds de 700 millions d'euros permettrait de compenser ce retard et d'éviter des pénalités financières reportées sur la facture des consommateurs.



Massifier les économies d'énergie et les réductions d'émissions de gaz à effet de serre, en s'appuyant sur les solutions performantes telles que les pompes à chaleur (PAC).

La filière française des PAC réalise un chiffre d'affaires en France de plus de 3 milliards d'euros et a la capacité de poursuivre sa montée en puissance. Elle contribue à la fois aux objectifs publics d'économies d'énergie et de maîtrise de la pointe électrique, de réduction des GES, et de développement de la chaleur et du froid renouvelables.

L'ensemble des normes et instruments de soutien doit être adapté pour permettre un programme « 1,5 million de PAC par an dans le résidentiel » (neuf et rénové), alors que les installations sont aujourd'hui d'environ 1 million de PAC par an. Cet objectif s'appuie à la fois sur l'installation de PAC à boucle d'eau chaude électriques (voire hybrides), en particulier pour contribuer à l'objectif de la PPE de remplacer les 3,5 millions de chaudières fioul d'ici 2028, et sur l'installation de PAC air/air, solution la plus performante d'un point de vue énergétique dans les logements chauffés à l'électricité.

Dans le tertiaire, il est proposé de viser un objectif de 20% des surfaces chauffées avec des PAC en 2023 (contre moins de 10% aujourd'hui), apte à donner aux équipementiers et installateurs la visibilité qui leur permettra de développer leurs capacités et de les ancrer en France, tout en donnant les moyens aux occupants de ces superficies d'atteindre les objectifs fixés dans le « décret tertiaire ».



SE DOTER d'une stratégie de rénovation des bâtiments fonction de leur consommation d'énergie et de leurs émissions de GES

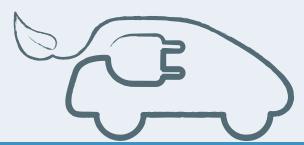
Cette vision d'ensemble doit conduire à une amplification des efforts d'efficacité énergétique et climatique, en soutenant les actions adaptées à chaque type de bâtiment, en fonction de ses caractéristiques : actions de pilotage et contrats de services pour les bâtiments déjà performants, rénovations à temps de retour inférieur à 10 ans assorties de garanties de performance énergétique pour les bâtiments de consommation moyenne, et rénovations lourdes pour les « passoires thermiques ».

Dans cet esprit, il faudrait créer dans les CEE une fiche rénovation globale en maison individuelle et la bonifier dès lors que la rénovation permet de supprimer du logement les équipements de chauffage non performants et fortement émetteurs de GES. L'utilisation des données des compteurs communicants permettra de plus d'affiner l'évaluation des logements mal isolés et les gains apportés par une rénovation.



RÉNOVER massivement le parc de l'Etat, des collectivités locales, et des établissements publics comme les écoles, les hôpitaux ou les administrations

L'UFE recommande pour cela d'avoir recours à des marchés globaux tels que les Contrats de Performance Energétique (CPE), du fait de leur rapidité de mise en œuvre et des garanties qu'ils apportent. Un guide de la commande publique devrait être élaboré pour faciliter la mise en œuvre par les maîtres d'ouvrage de cet engagement.



Soutenir la mutation des transports

vers la mobilité propre



Si la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) acte l'interdiction de vente des véhicules émetteurs de GES en 2040, il est important de prévoir des objectifs intermédiaires, de renforcer au niveau européen les cibles de la directive « véhicules propres » et, dans le même temps, d'accompagner la mutation structurelle du secteur automobile vers la mobilité propre et connectée. Cet accompagnement doit intégrer le rôle des collectivités, notamment en s'appuyant sur l'instauration de schémas directeurs de déploiement des infrastructures de recharge publique, pour les particuliers et le transport de marchandises du dernier kilomètre.



SOUTENIR le secteur automobile en accélérant la bascule vers les voitures et véhicules utilitaires légers (VUL) électriques.

L'UFE soutient les annonces du Président de la République concernant la filière automobile, et en particulier l'augmentation des subventions telles que le **bonus pour l'achat** d'un véhicule électrique, qui passe à 7 000 € pour les particuliers et 5 000 € pour les entreprises, et la **prime** à la conversion qui passe à 5 000 €, ainsi que l'extension aux hybrides rechargeables et au « retrofit » des véhicules thermiques.

L'UFE propose également que le bonus soit étendu à l'achat d'un **véhicule électrique d'occasion.**

Le choix d'un type de motorisation se faisant par comparaison des prix, il faut dans le même temps que les **malus**, qui portent sur les véhicules les plus lourds et les plus émetteurs, soient augmentés en tenant compte des nouvelles normes d'homologation.



UTILISER la commande publique comme levier d'orientation de l'offre de véhicules.

Au-delà des conséquences économiques positives sur les carnets de commandes, le recours à des véhicules propres par des institutions publiques a un rôle d'exemplarité et se doit donc d'aller plus vite que la moyenne du marché. L'UFE recommande donc de revoir à la hausse les objectifs de la LOM liés à la commande publique par l'Etat et les collectivités locales de flottes de véhicules propres.

L'UFE propose également de soutenir l'achat de **bus propres** par la création d'une fiche CEE d'opération standardisée.



SOUTENIR l'installation de bornes de recharge électriques, pour permettre l'avancement à 2021 de l'objectif de 100.000 bornes installées, annoncé par le gouvernement.

Ce soutien ne pourra pas se faire uniquement par l'augmentation de la prise en charge des coûts de raccordement par les tarifs de l'électricité, comme cela est prévu dans la LOM.

Il est important de mobiliser les outils existants tels que les CEE pour aider au **déploiement des bornes de recharge** y compris pour la recharge rapide sur autoroutes, thématique sur laquelle la Banque des Territoires sera également mobilisée à travers un Appel à Manifestation d'Intérêt.

Concernant les lieux de recharge du quotidien, il faut rendre effectif le **droit à la prise** dans les copropriétés en réduisant les délais de procédure et en clarifiant l'information du syndic en Assemblée Générale, ainsi que renforcer les obligations en matière de pré-équipement dans les bâtiments neufs et rénovés.



ACCÉLÉRER la bascule de l'ensemble des mobilités vers des modes propres.

L'UFE propose d'étendre le bonus écologique aux véhicules industriels en allouant des montants différenciés en fonction du poids total autorisé en charge, de rendre plus avantageux le dispositif de suramortissement pour les camions électriques, et d'augmenter le plafond du bonus écologique pour les deux roues électriques et les vélos à assistance électrique.

L'UFE propose également de mettre en œuvre un grand programme d'électrification des quais pour décarboner le transport maritime et fluvial et améliorer la qualité de l'air dans les villes portuaires.



L'UFE soutient les travaux du Conseil National de l'Industrie (CNI) et rejoint son ambition affichée de concilier réindustrialisation et décarbonation. L'électrification de l'industrie est un axe fort de modernisation de l'appareil productif national et européen, qui apporte des bénéfices en termes d'efficacité énergétique et climatique et amplifie les leviers de flexibilité de la demande d'électricité, dont l'intérêt croîtra avec la pénétration des productions renouvelables variables dans le mix électrique.



SOUTENIR les investissements de modernisation et de décarbonation de l'outil industriel national.

Dans la continuité des réflexions engagées avant la crise pour alimenter le projet de loi Pacte Productif, des mesures ciblées de soutien économique peuvent être déployées afin d'exploiter les gisements d'efficacité énergétique, de récupération de chaleur fatale et d'électrification des procédés (pompes à chaleur, fours électriques...). L'UFE propose en particulier de mobiliser les CEE, en accélérant le traitement des fiches spécifiques et en autorisant les opérations standard dans les sites de 20 à 50 MW soumis à ETS, et d'utiliser des règles comptables telles que le suramortissement. Pour la récupération de chaleur fatale, le regroupement de sites au sein de plateformes industrielles doit être incité pour y valoriser plus facilement les excédents d'énergie.



INSUFFLER une dynamique industrielle de l'hydrogène bas carbone.

Sans attendre d'éventuels usages à long terme dans les systèmes énergétiques, l'hydrogène consommé dans l'industrie comporte certains segments où l'hydrogène bas carbone peut rapidement être compétitif par rapport à l'hydrogène produit à partir d'énergies fossiles. Pour traiter le besoin de visibilité de long terme pour les industriels, il serait possible comme le propose la Commission Européenne dans son projet de Green Deal Recovery Package de s'appuyer sur des Contrats Carbone pour Différence (CCfD), comblant ainsi l'écart de compétitivité de l'hydrogène décarboné pour des usages industriels. Afin de répondre à ce besoin, la France pourrait se doter d'un objectif de 500 MW de capacité d'électrolyse en 2023.



ASSOUPLIR les règles des aides d'Etat

Le cadre des aides d'Etat doit évoluer afin de plus facilement aider les entreprises européennes en contrepartie d'investissements permettant réduction des consommations d'énergie et baisse des émissions de GES. L'objectif est de créer les conditions du développement de chaînes de valeurs européennes, en particulier sur les filières stratégiques, au service de l'emploi et de la réduction de notre empreinte carbone.



Accélérer la transformation du secteur électrique

Le système électrique est soumis à de profondes transformations, en particulier avec l'installation et le raccordement de nouvelles productions renouvelables, et l'adaptation, le renouvellement, le développement des infrastructures indispensables au bon fonctionnement des réseaux électriques. Ces investissements génèrent d'importantes retombées économiques qu'il est possible de maximiser en développant une chaîne de valeur européenne sur les équipements de la production renouvelable, des réseaux et du stockage.



ACCÉLÉRER les programmes pluriannuels d'investissements et le renouvellement des infrastructures du système électrique, aussi bien en transport qu'en distribution.

Cela implique notamment de valider rapidement le Schéma Décennal de Développement du Réseau de transport (SDDR) présenté en septembre 2019, qui constitue un outil essentiel pour traduire en actes la PPE, et engager la transformation du réseau selon une logique pluriannuelle.

Ces investissements sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du système électrique, sa résilience, et permettre le développement des énergies renouvelables : raccordements, y compris offshore, développement et renouvellement du réseau de transport et de distribution, smart grids, interconnexions, enfouissement des lignes pour résister aux tempêtes et favoriser leur insertion paysagère...

Accélérer ces programmes, dans une vision moyen et long terme partagée avec le régulateur et les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Energie (AODE), aura en outre un **effet de relance et de soutien à l'emploi** sur tout un écosystème de filières durement marquées par la crise, comme celle des travaux publics.



LEVER les freins réglementaires et administratifs au développement des EnR.

Le rythme d'installation de nouvelles capacités renouvelables doit s'accélérer pour rattraper les retards pris pendant la crise et respecter les trajectoires de la PPE, que ce soit pour les filières de l'éolien terrestre et maritime, du photovoltaïque ou de l'hydroélectricité. Il importe donc de lever les freins qui complexifient et allongent les procédures d'appels d'offres et d'autorisations administratives. Dans le contexte de reprise d'activité, il est par ailleurs nécessaire que les délais applicables aux recours et aux consultations en cours reprennent, sans délai supplémentaire que celui lié à la neutralisation de la période correspondant à l'état d'urgence sanitaire.

De plus, il sera nécessaire de développer un cadre permettant aux gestionnaires de réseau d'avoir recours au potentiel de flexibilité des énergies renouvelables, afin d'accélérer leur développement.

Il faut également faciliter le développement des EnR décentralisées dans le résidentiel, le tertiaire, et l'industrie, avec par exemple des ambitions et des moyens renforcés de solarisation des toitures.



METTRE EN ŒUVRE de nouveaux projets EnR pouvant être effectifs dans un temps court, comme le suréquipement d'ouvrages hydroélectriques.

Il faut en particulier accompagner la mise en œuvre des dispositions de l'article 43 de la Loi Energie-Climat (LEC), qui permet des **augmentations de puissance**. Cette mesure, sans prolongation des concessions, peut, grâce à des travaux sur les **aménagements hydroélectriques**, faire un levier d'entrainement de l'écosystème industriel de PME et d'ETI de la filière.



PRÉSERVER l'emploi et

PRÉPARER les compétences de demain

La filière électrique est fortement pourvoyeuse d'emplois qualifiés, pérennes et présents sur l'ensemble du territoire national. Elle est composée d'entreprises de différentes tailles et intervenant aussi bien dans les thématiques du système électrique, du bâtiment, de la ville et de la mobilité. C'est une filière à fort potentiel de développement, avec des enjeux de création et de reconversion d'emplois dans le cadre de la PPE, de l'évolution des usages de l'électricité, de la décentralisation et de la digitalisation des activités. Des incertitudes existent néanmoins, accentuées par la crise du coronavirus, sur le rythme de ces transformations.



DONNER de la visibilité sur les besoins en recrutement de la filière électrique.

Cela concerne en particulier les métiers en tension pour lesquels des besoins existent et pour lesquels les entreprises peinent pourtant à recruter (technicien de maintenance, chef de projet, data analyst, installateur photovoltaïque, soudeur, frigoriste...). Ces emplois ont été identifiés dans le cadre des Comités Stratégiques de Filière Industries des Nouveaux Systèmes Energétique (CSF INSE) et Nucléaire (CSFN). Les travaux de l'Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) de la filière électrique, dont une communication sur les premiers résultats est prévue cet été, seront une aide précieuse pour les différents acteurs concernés (salariés, entreprises, branches professionnelles, territoires). De plus, la **sécurisation des parcours professionnels** et les passerelles seront travaillées, au sein de la filière électrique mais également en lien avec les

autres filières concernées par des restructurations,

notamment l'aéronautique et l'automobile.



ORIENTER la formation vers les métiers en tension.

Cette formation peut se faire par **l'apprentissage**, avec une aide de l'Etat auprès des PME-TPE. La mobilisation de la filière électrique se traduira par la sécurisation de la prochaine **rentrée en alternance des PME-TPE**, en leur réservant des places au sein des Centres de Formation des Apprentis (CFA) des grandes entreprises, dans le cadre d'un accompagnement par les Régions.

Il s'agit également d'identifier les modules de **formation continue** susceptibles d'être mutualisés et enrichis, afin d'accompagner les reconversions en fonction des besoins vers les métiers en tension.



Redonner du pouvoir d'achat à nos concitoyens et de la compétitivité à nos entreprises et

favoriser les consommations des énergies décarbonées par rapport aux énergies fossiles



L'idée n'est pas de pénaliser les consommateurs d'énergies fossiles mais de les amener vers les solutions décarbonées de manière structurelle, en profitant de la chute du prix des énergies fossiles qui peut faire craindre un contre-choc pétrolier très défavorable au climat mais donne aussi davantage de marges de manœuvre. C'est ainsi le rôle des politiques publiques de définir un cadre pour atteindre concrètement la neutralité carbone en 2050 sans repousser à plus tard les efforts, voire de tirer parti de la crise créée par le Covid-19 pour donner les bons signaux économiques en définissant un signal prix carbone robuste et en mettant en cohérence la fiscalité des énergies avec celui-ci.



AIDER les ménages en situation de précarité et les TPE/PME en difficultés financières.

En réponse aux questions de **pouvoir d'achat** et de **précarité énergétique**, exacerbées par la crise économique, l'**UFE propose de s'appuyer sur le dispositif existant du chèque énergie et d'en doubler le montant**, le portant de 150 à 300€ en moyenne. De plus, il est souhaitable d'encourager davantage son utilisation comme moyen de paiement des travaux de rénovation énergétique, en cumul avec les autres aides, afin de réduire le reste à charge pour les ménages.

Pour aider les TPE-PME en difficultés financières après la crise : mise en place d'une aide exceptionnelle en 2020 pour les aider dans le paiement de leurs factures d'énergie.



RELEVER l'ambition du prix du carbone dans le marché des quotas européens EU-ETS

L'UFE soutient l'initiative franco-allemande pour la relance consistant à s'appuyer sur un mécanisme EU-ETS plus ambitieux, doté d'un prix plancher européen croissant et couplé à un Mécanisme d'Inclusion Carbone (MIC) aux frontières de l'Europe. Cela donnerait un signal clair en faveur des investissements bas carbone, allègerait la charge du financement de la transition énergétique, et fournirait aux Etats Membres des recettes supplémentaires qui pourront être réallouées au financement des investissements bas carbone.

L'UFE estime que le prix plancher devrait commencer aux alentours de 25 à 30€/tCO₂, en particulier pour permettre de privilégier les centrales électriques au gaz par rapport au charbon et générer de rapides baisses d'émissions de GES.



METTRE en cohérence la politique fiscale avec les engagements climatiques

L'initiative franco-allemande fait aussi référence à l'extension éventuelle du dispositif européen pour les secteurs actuellement hors EU-ETS (bâtiment, transports...). En-dehors de l'EU-ETS, les Etats membres ont développé des dispositifs, tels que la contribution climat-énergie (CCE) en France et la question se pose du bon signal prix carbone dans l'ensemble des consommations d'énergie.

Le contexte d'effondrement des prix des énergies fossiles est en effet l'occasion de faire preuve d'ambition sur la taxation du carbone, tant pour financer une partie des mesures du plan de relance que pour éviter un surcroît de leur consommation. Il est important de garantir que les revenus dégagés par une éventuelle hausse de la CCE soient affectés à des mécanismes d'accompagnement de la transition énergétique pour les ménages et les entreprises.

Il serait pertinent également de revoir à la baisse la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) qui fait de l'électricité l'énergie la plus taxée malgré son faible contenu carbone et son caractère de bien de première nécessité.

La mise en cohérence climatique doit également concerner la politique budgétaire nationale, avec en particulier la fin des niches fiscales appuyées sur la consommation finale d'énergies fossiles (tout en tenant compte de l'inclusion de certains secteurs dans l'EU-ETS). Le Haut Conseil pour le Climat propose ainsi de « détacher ces montants de leur objet fossile pour accompagner leurs bénéficiaires dans une transition juste ».



AMÉLIORER l'efficacité des CEE pour encourager l'efficacité énergétique et climatique

Les pouvoirs publics ont fait des CEE l'outil privilégié de financement de l'efficacité énergétique. L'UFE est mobilisée avec ses adhérents pour évaluer et améliorer l'efficacité de ce dispositif au regard des sommes engagées par les fournisseurs et in fine par les clients.

Pour les prochaines périodes des CEE, l'UFE proposera également de réviser la contribution relative de chaque énergie à l'objectif national pour qu'elle soit fonction des volumes vendus et du contenu carbone des énergies. Cette mesure, dont les impacts seront analysés, serait cohérente avec l'article L. 100-4 du Code de l'Energie, qui précise que la politique énergétique nationale a pour objectifs « de réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles de 40% en 2030 [...], en modulant cet objectif par énergie fossile en fonction du facteur d'émissions de GES de chacune », ainsi qu'avec l'article L. 221-8 qui ajoute que les CEE peuvent être « pondérés [...] en fonction des émissions de GES évitées ».

L'UFE rappelle par ailleurs le **besoin de visibilité** du dispositif et sa demande que les principaux déterminants des prochaines périodes, à commencer par le niveau d'objectif global, soient connus le plus en amont possible.